



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

ECOLE DE CONDUITE PATRICK
71 avenue de Gascogne
31490 LEGUEVIN

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 4 février 2019 jusqu'au 3 février 2022

Le préfet de département ou son représentant

Le Délégué à l'Éducation Routière

Guillaume NERIN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LA HAUTE-GARONNE
Service Risques et Gestion de Crise
Cité Administrative
Bât A - 7^{ème} étage
2 Bd Armand Duportal - BP 70001
31074 TOULOUSE CEDEX 9

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr